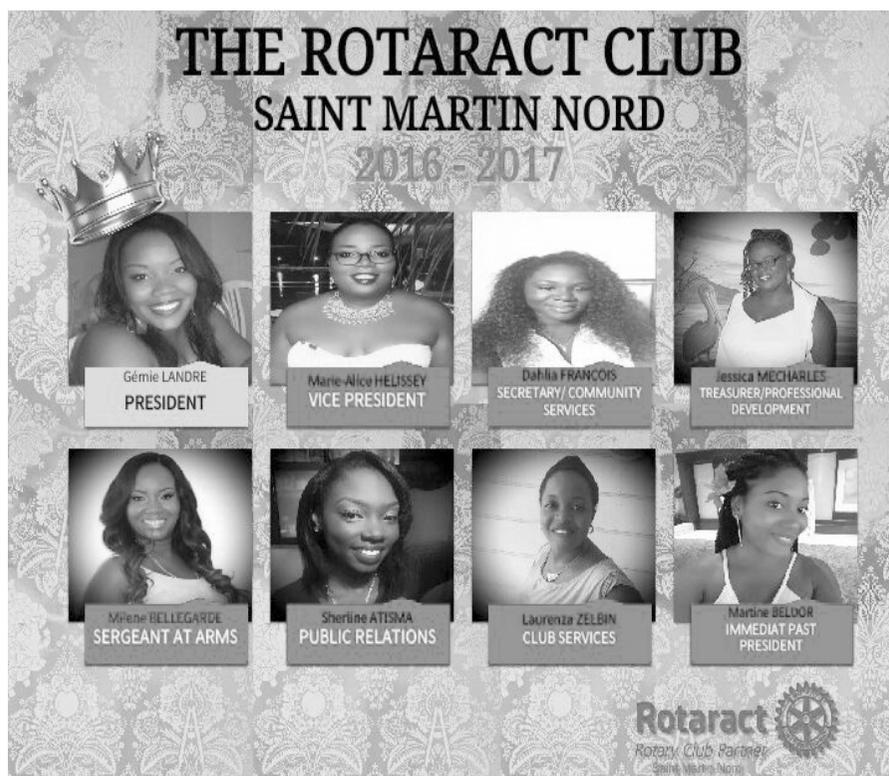


CLUB SERVICE

Nouveau bureau pour le Rotaract



La cérémonie de changement de bureau du club Rotaract se déroulait le 16 juillet au Yacht Club de Marigot sur le thème de la Dolce Vita, en présence des clubs Rotary de la partie française et hollandaise, ainsi que des représentants des différentes associations de l'île.

Le bureau de la saison 2016/2017 du Rotaract est ainsi composé : Gémie Landre - présidente ; Marie-Alice Helissey - vice présidente ; Dahlia François - secrétaire et directrice commission Intérêt Public ; Jessica Mecharles - trésorière et directrice commission action professionnelle ; Mylène Bellegarde - chef de protocole ; Laurenza Zelbin - directrice commission action intérieure ; Sherline Atisma - directrice des relations publiques ; Martine Beldor - immediate past présidente.

CCISM

Agriculture : réunion d'urgence ce jeudi



L'association pour le développement de l'élevage et la promotion des produits agricoles locaux (ADEPPAL), informe l'ensemble des éleveurs et détenteurs d'animaux du territoire, de la tenue d'une réunion urgente en rapport avec la situation générale et celle de l'abattoir en particulier. Cette réunion aura lieu ce jeudi 28 juillet à 18h30, à la maison des entreprises (rue Jean-Jaques Fayel, Concordia). La présence de tous est vivement souhaitée.

ZIKA

Naissance du premier bébé atteint de microcéphalie en Europe



Lundi, les responsables de l'hôpital de Barcelone ont annoncé la naissance d'un bébé atteint d'une microcéphalie (développement insuffisant du crâne et du cerveau) due au virus Zika. La mère, qui avait été diagnostiquée porteuse du virus en mai, avait choisi de continuer sa grossesse. Elle a contracté le virus lors d'un voyage dans un pays d'Amérique latine. « Le bébé va bien d'un point de vue clinique, ses fonctions vitales sont normales et stables », ses parents sont « très heureux », a

commenté la direction de l'hôpital Vall d'Hebron de Barcelone. Un autre cas avait été détecté cette année en Slovénie, mais les parents de l'enfant avaient décidé d'avorter. A New York, un premier cas d'enfant présentant une microcéphalie liée au virus a aussi été enregistré la semaine dernière. La mère de l'enfant avait voyagé dans l'une des zones d'implantation du virus, selon le département de la santé de New York.

JUSTICE

Mort de Mathieu Carty : le Barreau dénonce les conditions indignes de détention



Le bâtonnier Jamil Houda

Par voie de communiqué, le Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy s'indigne « des actes inacceptables perpétrés au centre pénitentiaire de Baie-Mahault ayant coûté la vie à un détenu, après qu'une famille ait perdu sa fille dans des conditions épouvantables. » Le Barreau dénonce « les conditions indignes de détention et la situation explosive » qui perdurent aussi bien à Baie-Mahault qu'à la maison d'arrêt de Basse-Terre. « Ce dernier acte, largement médiatisé, vient sensibiliser davantage l'opinion sur la misère du quotidien carcéral en Guadeloupe. La question de la responsabilité individuelle et/ou collective découlant de cette situation est plus que jamais posée dans un pays porteur de valeurs universelles, garant des droits de l'homme. La grave indigence des moyens ne peut justifier de telles issues fatales. » Le Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy interpelle une nouvelle fois les pouvoirs publics sur les graves atteintes aux droits élémentaires et de la défense. Il rappelle également que « les prisons ne sont pas occupées que par des condamnés. » En effet, les statistiques de 2015 démontrent que 20% des personnes détenues n'étaient pas encore jugées et devraient bénéficier de la présomption d'innocence. Le Bâtonnier Jamil Houda ajoute qu'« un plan d'action sera décidé par le conseil de l'ordre après concertation avec les différents partenaires de justice. »

PRESTATIONS SOCIALES

Allocation de rentrée scolaire : démarche simplifiée pour les 16-18 ans

La CAF invite les allocataires à télédéclarer la scolarité de leurs enfants âgés de 16 à 18 ans. Les familles n'ont plus à fournir de justificatif de scolarité pour les jeunes de cet âge, pour bénéficier de l'Allocation de rentrée scolaire. Cette allocation est versée sous conditions de ressources aux familles dont les revenus sont modestes et qui ont des enfants scolarisés de 6 à 18 ans (nés entre le 16 septembre 1998 et le 31 décembre 2010 inclus). Elle est modulée en fonction de l'âge de l'enfant.

Pour les jeunes de 16 à 18 ans (nés entre le 16 septembre 1998 et le 31 décembre 2000), plus besoin d'envoyer un certificat de scolarité à la rentrée. Les familles doivent simplement déclarer que leur enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage pour la rentrée 2016, dans l'espace « Mon Compte » du site caf.fr ou à partir de l'application mobile « Caf-Mon Compte ». Ils pourront ainsi bénéficier de l'Ars dès la fin août. Attention toutefois : les allocataires devront confirmer la situation déclarée avant fin novembre 2016, sur le site caf.fr.

Pour les enfants de 6 à 15 ans (nés entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2010), la Caf versera automatiquement l'Allocation de rentrée scolaire aux familles éligibles. Il n'y a aucune démarche à effectuer. Pour les enfants nés après le 31 décembre 2010 et déjà entrés en CP, la famille devra adresser un certificat de scolarité à la Caf.